

Un vent d'optimisme souffle sur l'actionnariat salarié : points clés du Benchmark 2018

- > Un vent d'optimisme souffle sur l'actionnariat salarié !
- > Une volonté de promouvoir l'actionnariat salarié à l'international.
- > En matière de gouvernance, les progrès se confirment.
- > Les plans d'attribution d'actions gratuites de performance sont généralement « sélectifs » et plus exceptionnellement « collectifs »
- > Les propositions de la FAS dans le cadre de la loi Pacte sont plébiscitées !

La FAS, Fédération française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens salariés, et LHH Altdia publient les résultats de la 9^{ème} enquête annuelle sur l'actionnariat salarié (la 6^e avec Altdia), réalisée de mai à juin 2018.

On note avec satisfaction un nombre significatif de réponses : 66 cette année malgré le changement de périodicité. On constate une représentativité élevée dans ce benchmark des entreprises qui pratiquent l'actionnariat salarié, ce qui permet d'effectuer des comparaisons probantes. 68 % des entreprises du CAC 40 ont participé à l'enquête.

L'ensemble des sociétés ayant répondu à cette enquête compte près de 2 millions d'actionnaires salariés sur un total de 4 millions de salariés.

Les opérations d'actionnariat salarié augmentent cette année : l'actionnariat salarié s'enracine de plus en plus

- > **En France : plus de 50 % d'actionnaires salariés dans 61 % des entreprises participantes.**
- > Chez 35 % des répondants, les salariés actionnaires détiennent 3 % ou plus du capital de leur entreprise.
- > Le nombre d'opérations augmente : **une entreprise sur deux en a lancé une en 2018.** C'est le chiffre le plus élevé depuis 10 ans..

Le dispositif d'actionnariat salarié est très largement répandu et relativement stable : 92 % des entreprises ont un FCPE d'actionnariat salarié, 69 % un actionnariat direct. L'équipement en PEG et en PERCO tourne autour de 80 %.

Près d'un répondant sur 2 affirme que, sur 5 ans, le nombre d'actionnaires salariés a augmenté. Les raisons : des offres régulières (60 % des répondants), mais aussi un abondement plus favorable des FCPE (36 %). Il s'est stabilisé grâce aux offres régulières pour 16 % des répondants et a baissé pour 27 %, notamment par retraits d'avoirs et déblocages anticipés.

- > La formule dite « classique » est la plus répandue : à 93 %.
- > L'abondement est largement pratiqué : à 84 %. Il est en hausse régulière et privilégie les souscriptions de petit montant.

Très liés aux caractéristiques de chaque entreprise, les taux moyens de souscription restent très variables. Les montants investis aussi. En France, le taux moyen de souscription est **supérieur à 50 % dans 51 % des entreprises.** A l'international, il est plus faible.

Plus généralement, et particulièrement en France, les leviers et les incitations les plus importants en faveur du développement de l'actionnariat salarié sont : des offres attractives, une communication régulière (facteur en hausse cette année) et une fiscalité avantageuse.



En matière de gouvernance les progrès se confirment

- > Les actionnaires salariés **sont représentés en qualité d'administrateurs au Conseil d'Administration dans 69 % des entreprises.**
- > **La participation de leurs représentants aux Comités des Conseils augmente**, elle est effective dans **62 %** des entreprises (contre 32 % en 2016, 56 % en 2017).
- > Le rôle des associations d'actionnaires salariés est **reconnu comme très positif** par 94 % des répondants.

La dématérialisation progresse

- > **La souscription en ligne** dans les opérations d'actionnariat salarié est devenue incontournable (**80 % de l'échantillon** contre 74 % en 2016 et 78 % en 2017). Et dans 3 entreprises sur 4, les souscriptions en ligne dépassent 70 %.

Les plans d'attribution d'actions gratuites de performance sont généralement sélectifs et exceptionnellement collectifs

- > **A 66 %**, les entreprises ont mené des attributions à une partie des salariés. Les **plans sélectifs** destinés aux dirigeants et cadres dirigeants sont **courants dans les grands groupes**. Ils concernent à 72 % moins de 5 % des effectifs. Sur les 36 groupes français du CAC 40, **86 %** (31 entreprises) ont mis en œuvre un ou plusieurs plans en 2017.
- > En ce premier semestre 2018, 22 entreprises du CAC 40 ont fait voter une nouvelle résolution d'attribution d'actions de performance. Le retour de 30 % à 20 % de la contribution patronale s'applique à partir d'une résolution votée en 2018.
- > Les plans collectifs - pour tous - retrouvent leur niveau de 2016, mais leur pratique reste exceptionnelle.

Les propositions de la FAS dans le cadre de la loi Pacte sont plébiscitées :

- > **A plus de 90 % :**
 - **réduire le forfait social** de 20% à 8% ;
 - abaisser de 30 % à 8 % la cotisation patronale sur les actions gratuites bénéficiant à *l'ensemble* des salariés ;
 - exonérer progressivement les gains de cession sur les actions gratuites conservées au-delà d'un engagement irrévocable de 8 ans ;
 - rendre automatique le « passeportage » du FCPE d'actionnariat salarié dans tous les pays de l'UE (pour faciliter les opérations internationales) ;
- > **A 88 % : viser le chiffre de 10 % du capital** des entreprises détenu par les actionnaires salariés à l'horizon 2030 comme l'avait annoncé Bruno Le Maire au Grand Prix FAS 2017 de l'actionnariat salarié.

LHH Altdia

Société de conseil en Ressources Humaines. Des solutions sur mesure : outplacement des dirigeants et managers, Evolutions professionnelles, stratégie sociale, performance des ressources humaines, management et transformation digitale.

La FAS

La FAS rassemble les Associations d'actionnaires salariés et anciens salariés qui se sont constituées au sein des entreprises françaises, depuis la PME non cotée jusqu'aux grands groupes internationaux cotés. Elle représente 3,5 millions d'actionnaires salariés en France.

Contacts :

- > **LHH Altdia : Eric Lhomme, Directeur de practice - 06 18 64 12 98 - eric.lhomme@lhhaltedia.fr**
- > **FAS : Loïc Desmouceaux, Président - 06 80 99 48 49 - contact@fas.asso.fr**
- > **FAS : Bernard Malteste, Directeur de l'enquête - 06 83 82 65 92 - bernard.malteste@orange.com**